

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 07 avril 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt et un le sept du Mois d'Avril				
DEPARTEMENT du CANTAL							
Nombre de membres			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.				
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td>23</td><td>23</td><td>20</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice		Qui ont pris part à la délibération	23	23	20
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	20					
Date de la convocation : 29 mars 2021 Date d'affichage : 29 mars 2021							
Vote : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0			Présents par procuration : Vanessa BESSON donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Véronique BOREL donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Roland VIDAL donne pouvoir à Jean BOUCHER, Robert PISSAVY donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE				
			Absent : Alain BARRES, Laurent SAIGNIE, Béatrice THOMAS.				
			Secrétaire de Séance : Flore COUTURE				

OBJET : Exonération des droits de terrasse pour l'année 2021

Vu les conséquences économiques de la crise du COVID 19 sur l'économie locale

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer l'ensemble des commerçants et restaurateurs de la commune de Murat des droits de terrasse pour l'année 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'exonérer les droits de terrasse pour l'ensemble des commerçants et artisans pour l'année 2021


DIT QUE pour l'année 2021, les conséquences budgétaires seront inscrites dans le budget primitif 2021.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2021 015-200071702-20210407-DE_2021_048-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MURAT" at the top and "15300 MURAT" at the bottom, with a star in the center.

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.murat.fr*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2021 015-200071702-20210407-DE_2021_048-DE